



Un nouvel hôpital pour La Rochelle ou pour le territoire ?

Avec nous, posez-vous les bonnes questions !

Pourquoi et comment un nouvel hôpital ?

Laissons aux professionnels leurs domaines de compétence médicale...

Mais le choix du lieu - à savoir le terrain du Parc des expositions - est-il vraiment le bon ?

Avez-vous été consultés, avez-vous pu lire autre chose que des articles de presse ?

Le terrain choisi est enclavé entre les avenues Jean-Paul Sartre, Jean Moulin et le nouveau pôle multimodal de la Gare de La Rochelle.

Il ne suffit pas puisque :

La cuisine et différents autres services essentiels au bon fonctionnement de l'hôpital seront sur le site du Treuil-Moulinier, à Puilboreau, distant de plusieurs kilomètres.

Où les handicapés qui y font du maraîchage vont-ils aller ?

De l'autre côté de la descente de l'avenue Jean Moulin un parking silo de quatre niveaux sera construit puisque la zone est inondable à proximité du marais de Tasdon.

Ne laissez pas ce projet se construire tout seul. Pensez aux citoyens et patients qui vont s'y rendre et aussi au personnel et à ceux qui travaillent en sous-traitance de l'hôpital. N'oubliez pas l'environnement !

LISEZ-NOUS ET AGISSEZ ENSEMBLE

Le 10 février 2023



Dossier de recherche d'informations

Concerne :

**TRANSFERT DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS de La Rochelle,
CONSEQUENCES COLLATÉRALES, ZPN (Zone de Protection Naturelle), etc.
ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) du Treuil-Moulinier,
Sujets connexes**

Le **Collectif COLCIT-LR** représente de très nombreux citoyens de l'agglomération, des habitants du quartier Marius Lacroix, des Comités de quartiers de La Rochelle, différentes associations départementales, des usagers de l'hôpital résidant dans le secteur nord du département et dans l'île de Ré, etc. qui sont inquiets des avant-projets de déménagement de l'hôpital St Louis de La Rochelle et se posent de nombreuses questions !

Il s'agit d'un regroupement évolutif, **totalement apolitique et impartial** à la recherche d'informations fiables qui concernent les usagers de l'établissement actuel, lesquels proviennent de l'ensemble du **territoire aunisien** dont l'île de Ré, donc bien au-delà de la seule ville de La Rochelle.

Le vieillissement de la population et la demande de soins en constante augmentation, l'attractivité touristique du territoire et les crises sanitaires récentes que nous avons connues justifient un intérêt particulier des participants dans une **approche non partisane** de ce dossier, à visée structurante lointaine, particulièrement complexe et sensible.

Le dossier constitué au fur et à mesure sera communiqué aux élus, aux médias ainsi qu'à toute personne intéressée par le sujet afin qu'un maximum d'éléments éclaire les citoyens sur les décisions qui seront prises au fil du temps par les responsables du projet de transfert de l'hôpital St Louis.

« Petit à petit, l'hosto fait son nid... »



« Petit à petit, l'hosto fait son nid... »

SOMMAIRE

TRANSFERT DE L'HÔPITAL ST-LOUIS DE LA ROCHELLE

- 1) ANCIEN ÉTABLISSEMENT
- 2) SUD OUEST DU 21/06/2018
- 3) INFORMATION DES CITOYENS
- 4) CHOIX DE L'EMPLACEMENT

CONSÉQUENCES COLLATÉRALES

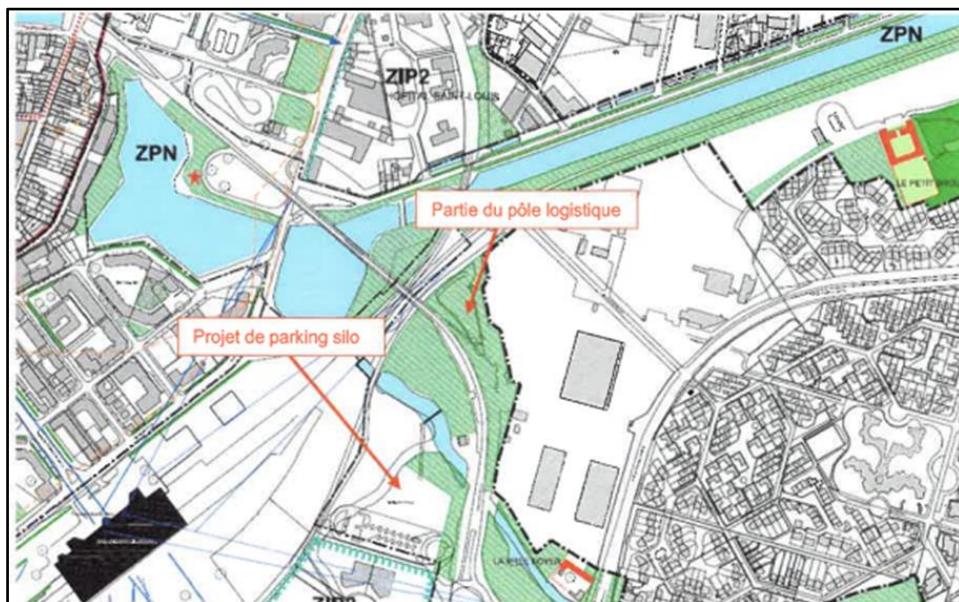
- a) PARC des EXPOS
- b) ZPN = Zone de Protection Naturelle
- c) AUTRES LIEUX

ESAT DU TREUIL-MOULINIER

1. PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) - OAP BEAUREGARD - MOULIN DES JUSTICES
2. IMPACT SOCIAL
3. MAS (MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉE)
4. PAT LA ROCHELLE RÉ AUNIS (PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL)
5. TRAFIC ROUTIER – SÉCURITÉ
6. IMPACT POLLUTION ET GES

TRANSFERT DE L'HÔPITAL DE LA ROCHELLE

Un certain nombre d'informations circulent sur la volonté de transférer l'hôpital actuel en lieu et place du Parc actuel des Expositions.



Où trouver la TOTALITÉ des informations qui permettront de connaître l'entier dossier y compris les aménagements ou constructions annexes ?

Qui est le pilote et porte la responsabilité de ce projet ?

Quel est exactement le processus décisionnaire ?

Quels sont les budgets prévisionnels et d'où proviendront les financements ?

Existe-t-il une solution alternative ?

Quel bilan carbone prévisionnel ?

1) ANCIEN ÉTABLISSEMENT

Est-il envisagé une réutilisation dans le domaine médical en complément du futur hôpital ?

Il est probable que des investisseurs privés seraient manifestement très intéressés à exploiter les possibilités offertes par la libération du foncier de l'hôpital actuel.

La collectivité a-t-elle prévu de conserver ses biens ou les réalisera-t-elle pour financer ses investissements ?

Quel est le destin de chacun des bâtiments existants ?

Le bilan carbone des différentes hypothèses a-t-il été étudié ? Pour quel Résultat ?

2) SUD OUEST DU 21/06/2018

L'article signé Frédéric ZABALZA relate la sortie du rapport du Conseil de développement (CODEV) à l'occasion d'un entretien avec les commerçants du City Club de La Rochelle. Il y expose et commente diverses réactions.

Pourquoi ne pas avoir tenu compte des arguments développés par Christian GRIMPRET, maire de Sainte-Soulle et vice-président de la Communauté d'agglomération, qui fait partie des élus auditionnés par la commission et qui s'est dit favorable à un déménagement de l'hôpital hors des murs de La Rochelle ?

3) INFORMATION DES CITOYENS

Le CODEV de l'Agglo (Conseil de développement), comité consultatif composé de bénévoles, a étudié le dossier et produit **une étude en 2018 qui n'a jamais été publiée**. Impossible d'en obtenir la moindre copie malgré nos recherches et des demandes répétées ! Du rapport présenté au président de la CDA Jean-François FOUNTAINE seule la conclusion a fuité dans la presse (cf. SO 21/06/2018) et « *ne plaide pas vraiment en faveur de ses choix.* » « *Les sites du Parc des expositions et des Cottes-Mailles ne répondent pas au cahier des charges de l'hôpital. Ils ne sont pas ambitieux alors que la création d'un pôle de santé territorial requiert des réserves foncières et un positionnement non enclavé. Les sites de Chagnolet et Varaize paraissent les seuls possibles pour répondre au mieux aux prescriptions du futur cahier des charges, de la localisation et de la construction du futur hôpital* »

Pourquoi ce document n'est-il pas rendu public ?

Quel est le moyen de le consulter ?

Aucune information publique, aucune concertation n'a été organisée à ce jour par les instances chargées de ce dossier. C'est seulement à travers quelques articles de presse ou quelques documents d'urbanisme épars que les membres de Colcit-LR se sont trouvés devant une succession d'orientations et de décisions prises dans la plus grande opacité !

Est-il convenable qu'un investissement public de cette importance capitale, structurant à très long terme, ne fasse l'objet d'aucune véritable transparence et que les usagers, notamment, ne soient pas consultés ?

Tous les élus communautaires, ceux des communes de la CDA et des villes « situées dans la zone de chalandise de l'hôpital de La Rochelle » sont-ils parfaitement informés et en mesure de suivre ce dossier ?

À l'initiative de Jean HESBERT, Délégué départemental de Patrimoine Environnement et vice-président du comité de quartier de la Gare, une rencontre a été organisée avec Thierry MONTOURCY, Directeur Général Adjoint et Directeur du Projet Nouvel Hôpital et Candy PÈRES, Ingénierie en charge du Projet Nouvel Hôpital, en compagnie de Daniel CHUILLET, vice-président comité de quartier de Tasdon et Martine CAVAILLE, membre d'un comité de quartier rochelais.

« Celle-ci visait à favoriser le bon niveau d'information de la part du centre hospitalier à destination de l'association. Elle avait également pour objectif de favoriser la compréhension réciproque des questionnements en cours et d'y apporter des réponses, à ce stade, rendues possibles »

Un compte-rendu a été établi mais nous ne disposons pas du document de présentation signalé « en pièce jointe ».

Est-il possible de posséder ces pièces pour mieux comprendre les explications données aux personnes présentes ?

Une nouvelle rencontre serait-elle justifiée pour actualiser les données ?

Pourquoi pas une réunion publique sur le sujet ?

Pourquoi les flux complémentaires occasionnés sur le secteur Marius Lacroix suite aux évolutions de l'ESAT (voir chapitre ESAT) ne sont-ils pas pris en compte ?

Une pétition, a été lancée 21 janvier 2022 par le **Comité des Jours Heureux de La Rochelle-Île de Ré** <https://www.mesopinions.com/.../devenir-hopital.../139048>



« La décision de déplacer l'hôpital sur un autre site, en l'occurrence l'actuel parc des expositions, l'a été sans information préalable de la population concernée. Alors que la situation est critique dans la plupart des hôpitaux de France du fait de manque de lits et de personnel, alors que monte dans notre pays une volonté de plus en plus grande des citoyens d'être consultés dans toutes les décisions importantes les concernant directement, celle prise pour le transfert de cet hôpital résulte du choix de quelques personnes, et en premier lieu du Maire de La Rochelle. »

« Ce choix pose de nombreuses questions :

- L'utilité de son déplacement à moins d'un km sur un site qui pose beaucoup d'interrogations.
- Cette nouvelle construction aura un coût important d'autant qu'on sait qu'auparavant des dépenses publiques ont été engagées pour rénover, agrandir l'hôpital ces dernières années, comme la nouvelle maternité.
- La suppression de nombreux lits programmée dans ce projet alors que la pandémie du covid 19 a de nouveau démontré les conséquences de telles fermetures sur l'ensemble du territoire national.

- Le développement de l'hospitalisation de jour, si elle représente un réel bénéfice pour de nombreux patients doit être assortie de toutes les garanties de sécurité. Avec le choix fait de diminuer le nombre de lits, des questions se posent là également sur ces garanties.

- Ces questions, interrogations, informations, nous, citoyens en avons été écartés. En aucune façon notre avis n'a été sollicité de quelque manière que ce soit. La démocratie participative ne doit pas simplement être un slogan électoral, elle doit devenir une réalité pour que les citoyens ne soient plus que de simples électeurs, mais deviennent surtout des acteurs de la vie de la cité.

Pour toutes ces raisons,

Nous demandons la tenue d'un référendum local portant sur l'avenir de notre hôpital, référendum permettant au préalable la tenue de débats indispensables à l'expression démocratique. »

Quelle initiative a été prise par « les personnes responsables du choix » pour répondre à ces questions, interrogations etc. ?

Une présentation du projet a peut-être été faite aux représentants du personnel, Comité Technique d'Établissement ou organismes syndicaux représentatifs des professions hospitalières (?)

Quel est leur avis sur la question ?

Est-il possible de recevoir leurs observations motivées ?

4) CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Terrain artificialisé d'environ 6,50 ha disponibles, dévolu jusqu'à ce jour au Comité des Fêtes Foires et Salons de La Rochelle. Enclavé et bordé de voies à grande circulation (Jean Moulin, Jean-Paul Sartre).

Les contraintes sont multiples, notamment d'accès, puisque le secteur est déjà saturé par une circulation intense des véhicules de toute nature (voitures, camions, bus) et de tous côtés (voir Lycée Valin !) d'autant que le nouveau pôle multimodal situé à proximité, derrière la gare, augmente encore davantage le trafic des bus et des automobiles auquel s'ajoute les « mobilités douces » et les piétons.

Les personnes qui vont à l'hôpital en consultation, en soin, en visiteurs ou professionnellement ne s'y rendent pas majoritairement en transport en commun (train ou bus) comme on peut le constater actuellement, car ce type de mobilité n'est pas adapté sur le plan pratique en particulier pour les personnes âgées ou souffrantes.

Cet hôpital de territoire, qui concerne une population majoritairement périphérique à La Rochelle, doit être conçu de manière à desservir l'ensemble de la population et répondre à l'accessibilité de tous à cet équipement essentiel.

Comment est-il possible dans ces conditions de régler toutes ces questions utilitaires d'accès, ou de nuisance et de sécurité ?

Les parkings nécessiteraient la construction d'un silo de quatre étages – 1 200 places – en sus du Parc Auto Jean Moulin. Il s'agit bien d'ajouter encore des véhicules dans cet espace restreint pour répondre à une demande croissante évidente dans le secteur, renforcée par l'arrivée de l'hôpital.

N'est-ce pas une preuve supplémentaire que l'emplacement choisi pour le nouvel hôpital n'est pas adapté, de fait, à la situation ?

Serait-il raisonnable de construire un ouvrage d'une telle ampleur à cet emplacement, sur une zone d'anciens marais, potentiellement inondable ?

Le terrain est manifestement inadéquat pour un établissement hospitalier à vocation régionale, qui sera appelé à évoluer au fil du temps alors qu'aucune possibilité d'extension n'est possible in situ car ne disposant d'aucune réserve foncière jouxtant le site principal.

Aucune étude d'impact n'est actuellement disponible en appui de la gestion du projet.

L'ensemble de ces choix se projette-t-il dans une grille de lecture environnementale, de sobriété énergétique et de neutralité carbone ?

Comment assurer une évolution future sur un terrain qui se révèle d'ores et déjà trop petit ?

Comment expliquer objectivement ce choix ?

CONSÉQUENCES COLLATÉRALES

a) PARC des EXPOS

On sait par les communiqués de presse du Comité des fêtes qu'il a été mis brutalement fin à une situation qui durait depuis des décennies ; le loyer annuel était de l'ordre de 300 000€. Des expositions diverses, festivals, marchés, salons et autres événements se déroulaient sur cet espace dédié. Ils ont un intérêt social et économique reconnu qui profite à la vitalité de la ville de La Rochelle et au commerce du centre-ville. L'abandon par le Comité des Fêtes du site de La Rochelle, qui ne peut être compensé par aucun autre bâtiment, est une perte sévère de substance économique pour la ville tant en termes financiers que d'emplois.

Extrait de l'article Sud Ouest du 29/08/2022

La Foire-expo a reçu ce lundi 29 août le secrétaire général de l'Union française des métiers de l'événement qui s'étonne de l'avenir incertain de la manifestation

La Foire-expo de La Rochelle (27 août-4 septembre) a reçu ce lundi 29 août la visite de Frédéric Pitrou, le secrétaire général de l'Union française des métiers de l'événement à laquelle le comité des fêtes, foires et salons Expocéan est affilié. L'occasion d'évoquer le sujet qui fâche : la fermeture, à la fin de l'année, du site du Parc des expositions où doit se construire le nouvel hôpital.

Un projet qui rend la foire et les principaux événements de l'année organisés au Parc des expositions sans domicile fixe. Puisque, depuis janvier, il est acquis pour le comité que l'Espace Encan ne dispose pas de la surface suffisante pour être une alternative, même provisoire. Pour Frédéric Pitrou, « on a déjà vu un parc des expositions fermer, mais cela s'associe, généralement, à la construction d'un autre en remplacement. Là, à La Rochelle, il n'y a pas de solution de rechange... ».

La CCI mécontente

Une incompréhension d'autant plus grande que « la Foire-expo marche bien ». Selon l'outil de calcul conçu par l'Unimev, le chiffre d'affaires des 10 jours de commerce de 2018 (dernière année avant la crise du Covid-19) s'établit à 9,6 millions d'euros. Les retombées économiques locales indirectes seraient de 3 millions et les recettes fiscales d'1,9 million.

Extrait de l'article de Sud Ouest du 24/01/2023

Fini les grandes affiches

Il aura accueilli en près de cinq décennies toutes sortes d'événements : des concerts et des spectacles de plusieurs milliers de personnes, des salons professionnels nationaux ou régionaux, le championnat de France de fléchettes, jusqu'à l'ordination de l'évêque du diocèse de La Rochelle et Saintes.

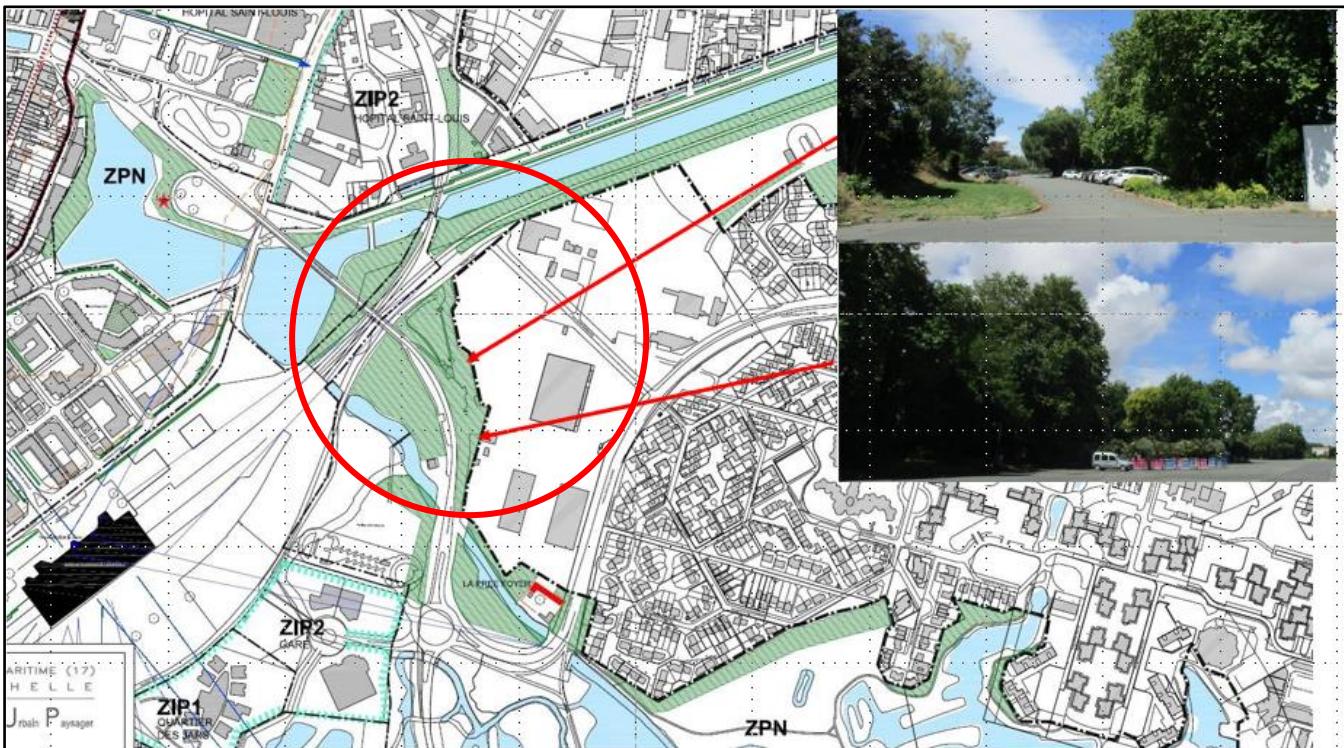
L'Espace Encan sera en mesure d'en intégrer certains à sa programmation, mais ce ne sera pas le cas pour les affiches qui attirent les foules, ni pour des grands salons, du type d'Atlantica, qui se déroulera désormais à Niort. D'autant que la création d'une grande salle multifonctions dans l'agglomération reste un vœu pieux.

Qu'en est-il du devenir de ces manifestations ?

Quel bilan tirer de cette nouvelle situation ?



b) ZPN = Zone de Protection Naturelle



Le terrain visé (Parc des Expos) étant trop petit, la CDA a fait parvenir le 23/07/2021 à la MRAe de Nouvelle Aquitaine (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) une demande de révision du SPR (Site Patrimonial Remarquable). Après examen au cas par cas, la décision du 23/09/2021 de la MRAe impose de soumettre le projet à évaluation environnementale.

Considérant que la construction de l'hôpital et d'un parking à proximité desservant celui-ci se situe partiellement en zone de protection naturelle (ZPN) du site patrimonial remarquable ; que ce zonage ne permet pas la construction de tels équipements ;

C'est pour contourner cette difficulté que la CDA s'est proposée de faire réviser le Règlement de la ZPPAUP.

Est-il logique de dénaturer un tel espace naturel pour y bâtir des bâtiments annexes pour la simple raison qu'ils ne trouvent pas leur place sur le terrain déjà artificialisé ? Comment sera choisi le cabinet chargé de l'étude ? Les résultats seront-ils publiés ?

c) AUTRES LIEUX

Voir page suivante le chapitre consacré à l'ESAT du Treuil-Moulinier.

Existe-t-il d'autres terrains ou bâtiments qui seront impactés par ce déménagement de l'hôpital St-Louis ? Reventes, acquisitions, compensations ... ?

Quelles interactions ou participations du syndicat mixte du SCOT Aunis dans la gouvernance projet de déplacement de l'hôpital St Louis ?

ESAT DU TREUIL-MOULINIER

L'ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) du Treuil-Moulinier, parmi les 11 autres structures identiques de France, a une mission d'intérêt général « *Il s'engage auprès de ses travailleurs en situation de handicap à un accompagnement socio-professionnel dans une dynamique réaliste du travail de qualité, ainsi qu'un accompagnement médico-social.* »

Son action sociale en matière de santé est remarquable depuis bien longtemps et sera encore plus utile à l'avenir au regard des besoins d'accès à une nourriture saine. D'autant plus au niveau local avec les pollutions que subit le territoire, champion de France en la matière (Plaine d'Aunis, Montroy, etc.) L'ambition est en marche dans le cadre de l'AMI (Appel Manifestation d'Intérêt) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » remporté par la CdA au titre du PAT (Projet Alimentaire Territorial) nommé TERRES DE TRANSITIONS, à l'échelle La Rochelle- Ré-Aunis.

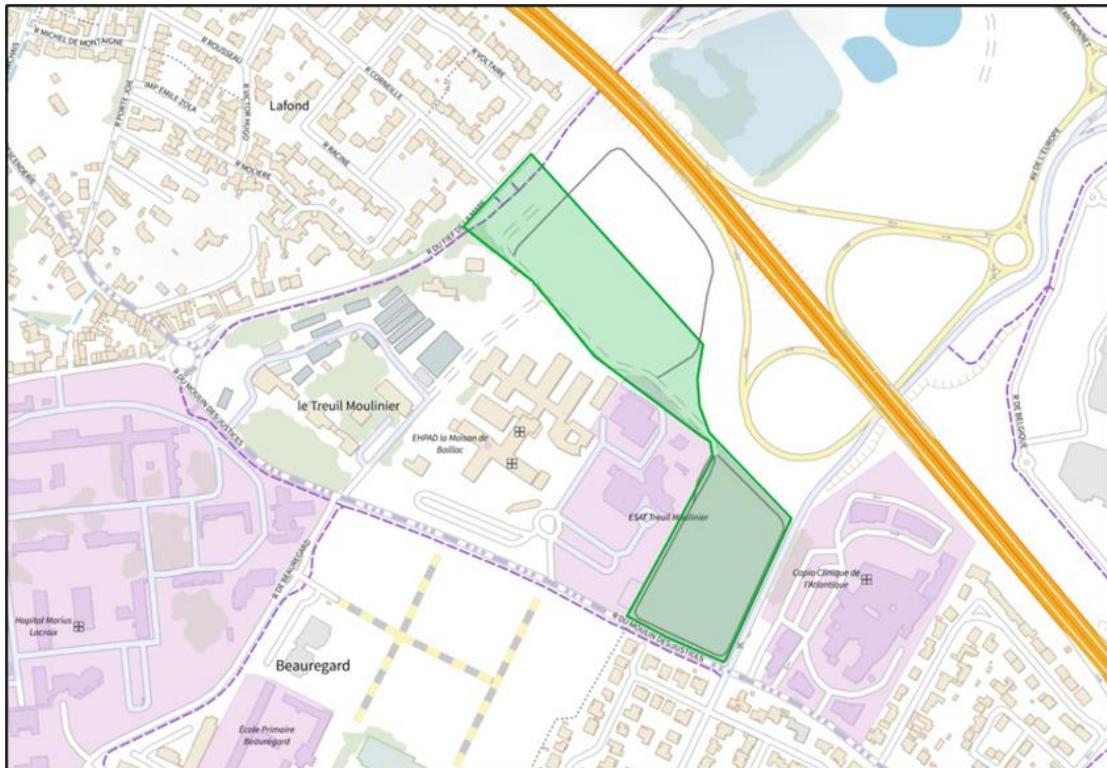
La transformation de l'ESAT par l'artificialisation des sols, la diminution des capacités maraîchères et de transformations des productions ne seraient-elles pas un contresens total ?

Quelques éléments d'appréciation :

L'ESAT c'est une structure stable et qui fonctionne très bien avec :

- Une double et remarquable labellisation AB et Nature et Progrès depuis 1991,
- Actuellement 5 hectares de pleins champs et 9 tunnels froid,
- Un puit et un système d'irrigation performant et en bon état,
- Long processus de grignotage de leur outil de production sachant que la ferme qui date de 1870 était sur 70 ha,
- Terre de groie superficielle avec un taux de matière organique assez correct avec assez vite du calcaire et un peu d'acidité,
 - 60 à 100 passages jours de marché sur place,
 - 110 000 à 120 000€ de chiffre d'affaires,
 - 28 à 30 tonnes de production de légumes,
 - 47 références par saisons en plantations,
 - Achalandage de la crèche Petit à petit, Rayon vert, eau vive, Roch'coop, panier végie, peut-être la nouvelle AMAP de Mireuil,
 - Ouverture à la vente sur place les mercredis et vendredis matin,
 - 95 ETP dont 24 ETP pour le maraîchage de 21 à 60 ans,
 - 4 encadrants maraîchage,
 - 4 contractuels pour 13 encadrants au total,
 - Visites et suivis de la Chambre d'Agriculture

1) PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - OAP BEAUREGARD - MOULIN DES JUSTICES



« C'est au cours de la réunion plénière de St Xandre du 17/05/2022, en réponse aux questions du public, que l'on a découvert la destination réelle du terrain situé au nord de l'ESAT du Treuil-Moulinier actuellement utilisé pour de la culture maraîchère de proximité ». **Voir l'observation déposée par l'association CAPRES-AUNIS** sur les registres de concertation le 22/06/2022 dans le cadre de la modification de droit commun du PLUi de la CDA de La Rochelle. [OAP Beauregard-Moulin des Justices](#)

L'enquête publique d'1 mois est prévue en février-mars 2023.

Quand connaîtra-t-on enfin, précisément, les intentions exactes de la CDA ou autres décideurs ?

Une « Consultation des Personnes Publiques Associée » est prévue jusqu'à fin janvier. Le Conseil municipal de Puilboreau a voté contre à l'unanimité le 12 janvier.

Quelle est la position des autres communes de la CDA ?

Les Conseillers municipaux disposaient-ils de tous les éléments pour émettre un avis éclairé ?

Les terrains de cette OAP sont actuellement définis comme étant urbanisables mais utilisés de longue date et constamment pour des cultures de maraîchage par l'ESAT du Treuil-Moulinier. Rien ne s'oppose à ce que ce zonage soit modifié en conséquence et officiellement classé en terres agricoles.

Pourquoi les élus communautaires ne validerait-ils pas cette possibilité dans le cadre de la modification du PLUi ?

2) IMPACT SOCIAL

La limitation des surfaces de terrains cultivables de l'ESAT aura forcément des impacts sur les 94 pensionnaires. Tout changement peut, selon leur capacité d'évolution, être très compliqué voire impossible en raison du fonctionnement de la structure et des productions légumières, plantes et plans labellisés.

Quel intérêt de risquer ainsi une réduction de l'activité des travailleurs handicapés et de l'encadrement avec pour conséquence une diminution des ventes ?

3) MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)

Certaines informations portent à croire que la MAS actuelle La Fontaine du Roc, structure médico-sociale gérée par Le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique sur le site Marius Lacroix, serait déplacée, agrandie et complétée par un autre établissement spécialisé construit sur le site actuel de l'ESAT.

Cette hypothèse est-elle réelle qui amputerait les terrains de l'ESAT d'une surface importante actuellement cultivée ?

« On ne construit pas à cet endroit pour amuser la galerie ! »

Le directeur de l'hôpital Marius-Lacroix répond aux inquiétudes des riverains de l'Esat du Treuil Moulinier

Outre le sens de circulation, un autre sujet préoccupe les habitants du quartier de Lafond : l'avenir de l'Établissement et service d'aide par le travail (Esat) du Treuil Moulinier. Situé entre les rues Fief de la mare et Moulin-des-Justices, le terrain, que se partagent La Rochelle et Puilboreau, est occupé par une ferme de production maraîchère bio que les riverains craignent de voir disparaître. De fait, le site doit accueillir la maison d'accueil spécialisé (MAS) de l'hôpital Marius-Lacroix.

Agacement

« Les équipes d'architectes sont choisies, le début des travaux est prévu pour 2024, en face des nouveaux logements [Calypso] », confirme le directeur de l'hôpital, Pierre Thépot, qui ne cache pas son agacement.

« Je sais que certains riverains n'y sont pas favorables, mais on ne construit pas à cet endroit pour amuser la galerie ! C'est un lieu destiné à accueillir une cinquantaine de personnes



L'Établissement et service d'aide par le travail (Esat) du Treuil Moulinier, entre La Rochelle et Puilboreau. R. AUGÉ

lourdement handicapées. À plus long terme, derrière les champs, vers la rocade, une partie du terrain sera utilisée pour le pôle logistique du futur hôpital. La production de maraîchage restera. Elle fait travailler une centaine de personnes. Mais il n'y a pas beaucoup de riverains qui vont y faire leurs courses », cingle le directeur.

F.Z.

« Dernière minute »

(Sud Ouest 7/02/2023)

Il semblerait donc que les décisions sont déjà prises !

Mais aucun élément n'est communiqué sur l'emprise des bâtiments et des surfaces artificialisées (voies, parkings, etc.) qui vont diminuer considérablement les possibilités de production maraîchère bio, de proximité, sur les terrains de l'ESAT !

Où trouver les plans prévisionnels précis sur ces projets de constructions ?



4) PAT La Rochelle Ré Aunis (Plan Alimentaire Territorial)

La consommation de terre agricole et la non intégration des logiques du PAT La Rochelle Ré Aunis semble être un contresens pour le territoire, les projets à l'échelon du SCOT, du pôle métropolitain déjà engagés et du PADD actuel.

Les élus et autres personnes qui pilotent ce PAT ne devraient-elles pas relever cette incohérence entre une volonté affichée et la réalité des effets collatéraux du transfert de l'hôpital ?

5) TRAFIC ROUTIER - SÉCURITÉ

Le secteur est déjà saturé par la circulation domestique entre Puilboreau et La Rochelle ainsi que par le nouveau lotissement de Beauregard. Avec des répercussions déjà constatées rue Marius Lacroix, la Clinique de l'Atlantique, le carrefour du Moulin des Justices, le Bd André Sautel et l'échangeur en entrée de ville de La Rochelle.

Suivant les informations municipales données sur un retour d'études d'impacts présentées en réunion publique plus de 3.000 logements à l'échéance de la construction d'un nouvel hôpital seraient envisagés.

Comment est-il prévu de régler les problèmes inévitables de circulation et de sécurité liés à un surcroît de trafic automobile sur l'ensemble de ce vaste secteur ?

6) IMPACT POLLUTION et GES

L'éloignement des bâtiments de services (cuisine, etc.) par rapport à l'établissement principal va nécessairement engendrer des nuisances d'ordre sanitaire et des augmentations d'émissions de CO₂, liées aux échanges entre établissements. Il semblerait à priori plus logique de regrouper l'ensemble des services essentiels au bon fonctionnement de l'hôpital.

Est-il raisonnable de créer un nouveau site à grande distance de l'établissement principal ?